

MENTON

OLIVAIE DU PIAN ET ABORDS

Alpes Maritimes

30

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site Inscrit

Arrêté du 29 juin 1951

Propriété

Publique et privée

Superficie

3 ha

Autres mesures de protection concernant le site

- SI Littoral de Nice à Menton (20/03/1973)

Rayon de protection de 500 mètres :

- MH classé Jardin des Romanciers (21/08/1990)

- MH classé Domaine des Colombières (03/10/1991)

- MH inscrit Chapelle Saint Jacques (29/11/1948)

Autres protections au titre des sites sur la commune

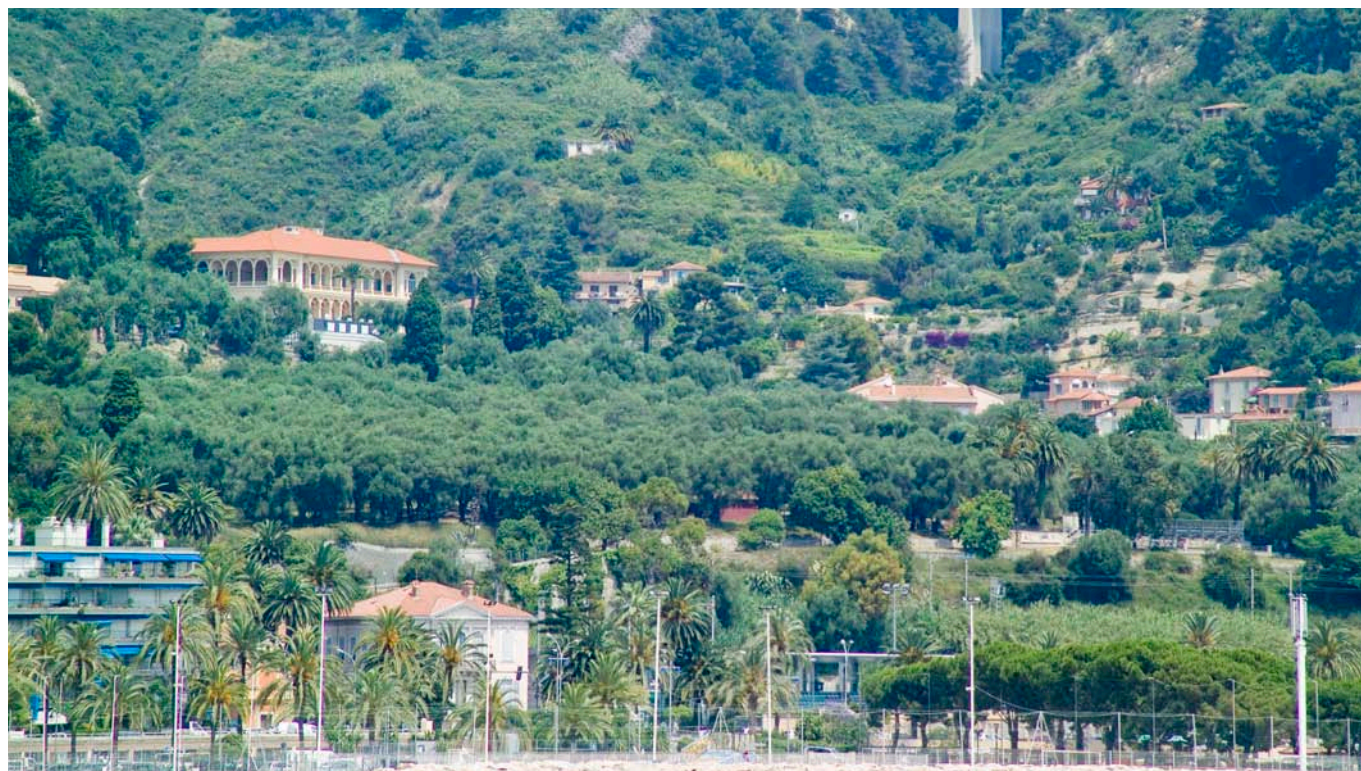
- SC Olivaie du Pian à Menton et ses abords (13/07/1960)

- SC Monastère de l'Annonciade (10/05/1963)

- SC Parc du Souvenir (20/04/1976)

- SI Cyprés du cimetière de Menton (29/06/1951)

- SI Parc municipal du plateau St Michel et abords (29/06/1951)



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

L'olivaie du Pian évoque le passé agricole de Menton, quand la ville était un petit port actif exportant ses récoltes dans toute l'Europe, outre les olives ou leur huile, des oranges, des citrons. Dans ce quartier de Garavan les vergers descendaient jusqu'au rivage, contribuant au caractère méditerranéen de cette pittoresque petite station balnéaire et climatique. Durant le XIXème et le début du XXème siècles s'établissent parmi les plantations de grandes demeures agrémentées de jardins incarnant une méditerranée paradisiaque pour la société aisée de l'époque, telle la Villa Fontana Rosa et son Jardin des Romanciers tout proches.

Au début des années 1950, la municipalité de Menton et le service en charge des sites, conscients de la fragilité des vergers reliques au sein d'une urbanisation en pleine expansion, décidèrent de préserver les olivaies les plus remarquables. La ville décide d'acquérir au Pian un verger de 350 oliviers séculaires. Le choix de l'inscription au titre des sites comme mesure de protection est le premier pas vers un classement au titre des sites. Le périmètre choisi englobe une institution privée, la Fondation pour l'Enfance Barriquand, dont les terrasses plantées d'oliviers et la façade à colonnades néo vénitienes forment l'arrière-plan de l'olivaie du Pian.

Etat actuel / Observations

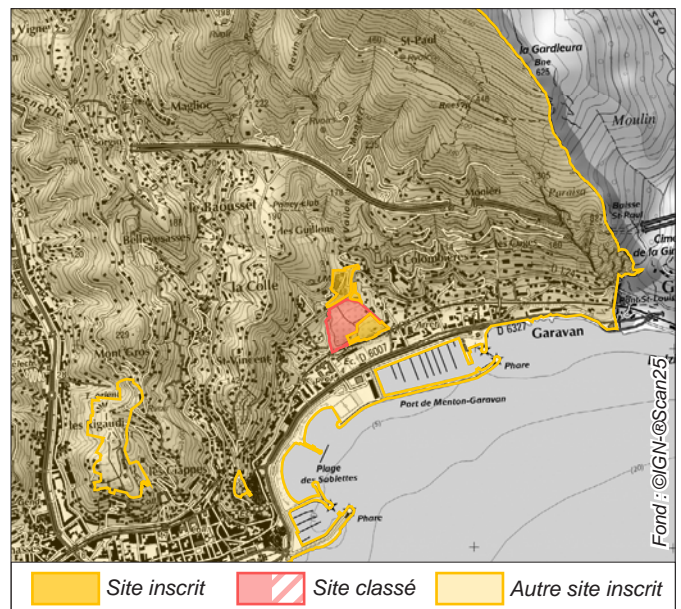
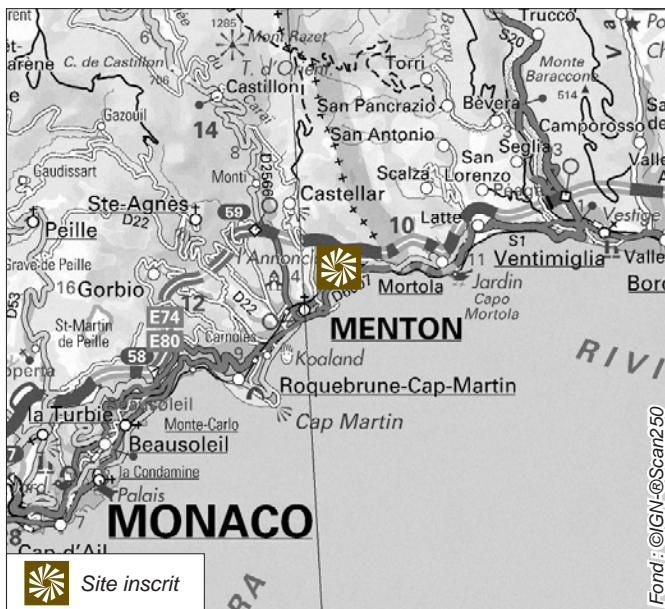
Dès 1954 la Ville de Menton ayant acquis une partie importante de l'olivaie, celle-ci fut classée au titre des sites. Suite à l'achat et au legs d'autres parties du site inscrit, le classement est étendu en 1959. La partie sud-est est acquise ultérieurement (mais non classée) et la totalité de l'olivaie est à ce jour propriété municipale.

Les parties non classées sont restées inscrites. Au nord la Fondation Barriquand, est devenue la propriété du Conseil Général des Alpes-Maritimes, et abrite le centre médico-pédagogique départemental.

Une seule portion du périmètre initial, détachée au niveau du carrefour entre les avenues de Garavan et B. Ibanez est restée privée ; elle est occupée par une villa. Au sud la partie inscrite domine le port de Menton. Elle accueille des manifestations sur la petite esplanade faisant face à la mer.

Le cœur de l'olivaie est aujourd'hui utilisé comme parc public et constitue un site remarquable en milieu urbain. Les oliviers séculaires plantés sur des terrasses enherbées en pente douce vers la mer créent un lieu paisible, intime, et procurent une ombre bienvenue.

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

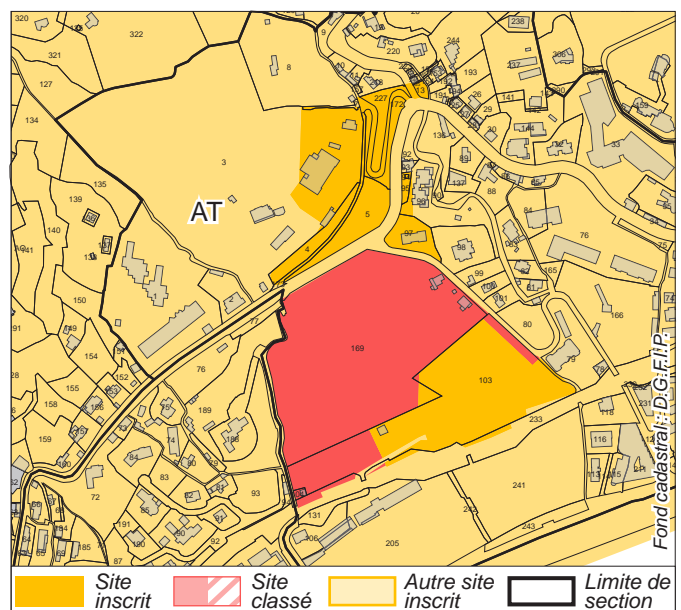


Arrêté du 29 juin 1951

L'olivaie du Pian et ses abords à Menton sont inscrits à l'inventaire des sites pittoresques des Alpes-Maritimes. Parcelles cadastrales visées : 217, 218p, 219, 250p, 251p, 252, 253, 255, 256p, 257p, 258, 259, 432p, section B.

L'arrêté du 13 juillet 1960 annule l'inscription des parcelles 250p, 253, 255, 256p, 257p, 258 pour leurs parties concernées qui font l'objet d'un classement pour partie ou totalité.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section AT parcelles n°3p, 4p, 5, 7p, 13, 94, 95, 96p, 97, 103p, 155p, 172, 173p, 227, 233p.



Report du périmètre sur le cadastre actuel